



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	08/02/2025
<b>Date d’Affichage</b>	08/02/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	8
<b>Votants</b>	<b>12</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

N°022-2025

**RGPD (Règlement général de la protection des données)**

Madame Colette PENDRIGH, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente l'action 11 « Rédaction d'une politique générale de protection des données » et l'action 12 « Mise en place charte informatique »

Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par Madame GUERIN, agent administratif, avec nos partenaires du Centre de Gestion des Collectivités.

Ainsi, nos formulaires, à l'attention du public, indiquerons les mesures prises pour protéger les données individuelles.

Chaque service devra intégrer dans son quotidien ces mesures de protection.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** l'action 11 et l'action 12 au niveau de la RGPD ainsi que les changements pour chaque poste de travail.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire,



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le